

Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 12 octobre 2022

Monsieur le Président,

Notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du 18 octobre 2022, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Il prendra effet à partir du mardi 18 Octobre 2022 jusqu'au mercredi 19 Octobre, fin de service des brigades de nuit.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13^{ème} mois, l'heure de nuit à 3 euros.
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- Le Droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mobilités...), l'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers.
- Pour le maintien et le développement du service public postal,
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT

Alain BARD

Membre du bureau fédéral

